

**ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE DE LA
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

La Présidente de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la procédure d'appel d'offres ouverte pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel et services associés, lot 3 - Electricité - Bâtiments C4,

Vu la procédure d'appel d'offres ouverte pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel et services associés, lot 4 - Electricité - Bâtiments C3, C2

ARRETE : *2022-04-29-04A.*

ARTICLE 1 : sont désignés en tant que membre à voix consultative, pour la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 3 mai 2022 pour les procédures dont les objets sont visés ci-dessus :

- Mr Christophe FERRAGNE, Directeur Adjoint du SIEL-Territoire d'Energie Loire,
- Mme Magali CALMELS, Juriste, Responsable juridique et marchés publics au SIEL-Territoire d'Energie Loire,
- Mr Patrick MOUNIER, Responsable du Service Transition Energétique au SIEL-Territoire d'Energie Loire,
- Mr Philippe ROLLAND, Responsable adjoint du Service Transition Energétique au SIEL-Territoire d'Energie Loire,
- Mme Leslie KONIK, Gestionnaire marchés publics - Cellule Juridique au SIEL-TE Loire

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution dudit arrêté.

Fait à Saint-Priest-En-Jarez, le 29.04.2022

La Présidente du Syndicat


Mme Marie-Christine THIVANT